

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 4 décembre 2024, à 17 h 30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absente: Madame la conseillère Nancy Pouliot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Yvan Laberge, greffier
 Claudie Boutin, trésorière

Le maire ouvre la séance à 17 h 36.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 4 décembre 2024, 17 h 30**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 4 541 900 du cadastre du Québec - Bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux existants

3 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.1 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2016 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2025

3.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2017 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

24-12-341 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

24-12-342 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 4 541 900 du cadastre du Québec - Bouclage du réseau d'aqueduc et prolongement des réseaux existants

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'acquiescer du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) ou de tout autre propriétaire, pour bonnes et valables considérations, les servitudes réelles et perpétuelles de passage, de construction, de maintien, d'entretien, de réparation, de reconstruction et de remplacement, d'une conduite d'aqueduc et ses accessoires contre une partie du lot 4 541 900 du cadastre du Québec.

L'assiette de la servitude, d'une superficie de 308,6 mètres carrés, est plus amplement montrée sur le plan accompagnant la description technique préparée par Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 2013, sous le numéro 41 872 de ses minutes.

De mandater Me Julien Taillebois, notaire, pour préparer l'acte de cession de servitude de même que tous les autres documents s'y rapportant.

La Ville assumera les frais pour la préparation de l'acte de cession, le coût de sa publication et des copies requises.

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession de servitude.

D'autoriser également le directeur général à signer tous autres documents administratifs nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-711.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AM-2024-20 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2016 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2025

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Gabrielle Garand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 2016 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2025.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET

Le projet de règlement numéro 2016 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2025.

AM-2024-21 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2017 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Gabrielle Garand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 2017 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2017 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter les taxes et compensations pour l'année 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-12-343 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 17 h 41.

(s) Christian Marin

M. Christian Marin, maire

(s) Yvan Laberge

Me Yvan Laberge, greffier

